

Québec



Gouvernement du Québec  
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la  
Science et de la Technologie

10 OCT. 2012

Québec, le 5 octobre 2012

Monsieur Claudé Lessard  
Président  
Conseil supérieur de l'éducation  
1175, avenue Lavigerie, bureau 180  
Québec (Québec) G1V 5B2

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 23.7 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, je soumetts au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études les conditions relatives aux droits de scolarité de base exigés de tous les étudiants inscrits à l'enseignement universitaire, de même que celles portant sur les montants forfaitaires exigés des étudiants canadiens non-résidents du Québec et des étudiants étrangers. Ces conditions devraient être inscrites dans les règles budgétaires applicables aux universités du Québec pour les années universitaires 2012-2013 et 2013-2014.

Je vous informe que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie a l'intention de recommander un gel des droits de scolarité de base au niveau de ceux exigés en 2011-2012, soit un montant de 72,26 dollars par crédit ou 2 167,80 dollars par année pour un étudiant à temps complet inscrit à 30 crédits.

Je vous informe également que, tenant compte d'un gel des droits de base, le Ministère recommande des augmentations annuelles de 7,76 % du montant forfaitaire exigé des étudiants canadiens non-résidents du Québec et de 2,77 % des montants forfaitaires exigés des étudiants étrangers pour les années universitaires 2012-2013 et 2013-2014, ces variations étant applicables à compter de chacun des trimestres d'automne concernés. Toutefois, la facture totale de ces étudiants demeure inchangée comparativement à ce qui était prévu en juillet 2012. Les annexes ci-jointes présentent les montants proposés pour les étudiants canadiens non-résidents du Québec et pour les étudiants étrangers.

...2

Je saurais gré au Comité de me faire parvenir son avis sur ces questions dans les 30 jours, conformément à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Pierre Duchesne', with a long horizontal flourish extending to the right.

PIERRE DUCHESNE

p. j. 1



ANNEXE 2

Évolution des droits de scolarité totaux exigés des étudiants étrangers  
(en dollars par crédit)

	2011-2012			2012-2013			2013-2014		
	Base	Forfaitaire	Total	Base	Forfaitaire	Total	Base	Forfaitaire	Total
1 <sup>er</sup> cycle lourd	72,26	427,02	499,28	72,26	438,85	511,11	72,26	451,01	523,27
1 <sup>er</sup> cycle léger	72,26	375,57	447,83	72,26	385,97	458,23	72,26	396,66	468,92
2 <sup>e</sup> cycle	72,26	375,57	447,83	72,26	385,97	458,23	72,26	396,66	468,92
3 <sup>e</sup> cycle	72,26	330,54	402,80	72,26	339,70	411,96	72,26	349,11	421,37